

CHARTRE

POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

À CARACTÈRE PERSONNEL



MNT

Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

En tant qu'acteur mutualiste de la santé, du mieux-vivre et du mieux-être, la MNT accorde la plus grande importance à la protection des données à caractère personnel de ses adhérents, assurés, ayants droit et bénéficiaires mais également de tous les utilisateurs de sites internet ou mobile, des professionnels de santé, de ses prestataires ou partenaires et de ses salariés. Ses engagements s'appliquent à l'ensemble des services qu'elle assure (garanties d'assurance santé et de prévoyance mais également autres services proposés par la MNT ou ses partenaires qualifiés) et aux actions de communication (newsletters, sites web et tout autre support existant) pour lesquels elle collecte et traite des données à caractère personnel.

Conformément à la réglementation en vigueur, la MNT considère comme traitement de données à caractère personnel (ou données personnelles) « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel ».

La protection des données à caractère personnel repose sur plusieurs piliers, tels que la transparence, la loyauté et la licéité des traitements effectués par la MNT et ses partenaires, les droits des personnes physiques concernées, la sécurité des données, ainsi que la pertinence et la durée de conservation d'une donnée collectée.

La présente charte a vocation à décrire les principes fondateurs de la MNT qui inscrivent sa démarche de conformité de ses systèmes informatiques et de ses pratiques dans le respect des dispositions du Règlement européen général sur la protection des données (RGPD), de la loi « informatique et libertés » et de la loi « pour la confiance dans l'économie numérique ». Elle s'engage ainsi au quotidien à protéger la vie privée de l'ensemble des personnes qui lui apportent leur confiance en communiquant librement leurs données.

Toute mise à jour de cette charte sera diffusée de la manière la plus appropriée afin d'assurer une large diffusion aux personnes concernées.



ARTICLE 1.

LE RESPONSABLE DES TRAITEMENTS

La Mutuelle Nationale Territoriale, dont le siège social est situé 4 rue d'Athènes – 75009 Paris, réalise des traitements de données à caractère personnel en tant que responsable de traitement au sens de l'article 4 du RGPD, en s'appuyant sur une base légale validée réglementairement pour chaque finalité des opérations effectuées.

La MNT tient à jour un registre écrit de tous les traitements effectués, dans les conditions prévues par le RGPD, en correspondance avec la cartographie des processus et des risques identifiés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière d'activité de mutuelle. Les traitements concernent principalement le pilotage de la MNT et sa gouvernance institutionnelle, la passation, gestion et exécution des contrats, les actions de prévention et de solidarité, la prospection commerciale mais également la gestion de ses ressources humaines et de son système d'information. Les données collectées et traitées sont également nécessaires à la mise en œuvre des obligations réglementaires ou prudentielles, comme la gestion des réclamations et contentieux, l'exercice des recours et la lutte contre la fraude ou le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Que les données soient directement collectées par la MNT ou transmises par un de ses partenaires, chaque personne physique concernée dispose du droit de demander l'accès aux données la concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit de communiquer des directives concernant le sort de ses données après son décès. Elle dispose encore, pour motif légitime, du droit de solliciter, la limitation d'un traitement réalisé par la MNT ou un de ses partenaires, de s'opposer au dit traitement et du droit à la portabilité des données.

La MNT veille à diffuser une information claire, explicite, adaptée et facilement accessible à chaque public visé par les services qu'elle assure, ceci notamment au travers des mentions et notices d'information et des clauses contractuelles présentes sur les documents ou les espaces digitaux, mais aussi par des explications orales lorsque sont contactés les services d'assistance aux adhérents ou aux professionnels de santé.

Chaque personne qui le souhaite peut exercer ses droits, par un écrit signé et en justifiant de son identité par tout moyen, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de la MNT par courriel à dpo@mnt.fr ou par courrier au 4, rue d'Athènes – 75009 Paris. La copie d'un titre d'identité comportant la signature du titulaire pourra éventuellement être demandée. L'indépendance de la mission du DPO de la MNT est assurée par son rattachement direct au Directeur Général de la Mutuelle, ce dernier assurant la coordination des responsabilités de traitement. Enfin, il est du droit de tous d'introduire une réclamation relative à la protection des données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [CNIL] sise 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – Tél. : +33 (0)1.53.73.22.22 ou www.cnil.fr.

ARTICLE 2.

DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Pour réaliser ses activités, la MNT collecte des données dont certaines permettent d'identifier ou de rendre identifiables des personnes physiques. Elle applique pour cela l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, et veille notamment à minimiser la quantité de données collectées en utilisant celles strictement indispensables à l'exécution des services qu'elle assure. Les données collectées sont uniquement utilisées dans le cadre des services pour lesquels elles ont été communiquées par leur propriétaire, ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale ou vendues à des tiers sans le consentement des personnes concernées.

La collecte des données est fondée, selon les traitements réalisés, sur l'exécution d'un contrat ou d'obligations précontractuelles, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime de la MNT dès lors qu'il ne porte pas atteinte aux droits et libertés des personnes concernées, ou le consentement de la personne concernée.

La finalité de chaque traitement est clairement spécifiée lors de toute collecte de données à caractère personnel réalisée par la MNT.

Dans le cadre de l'étude des besoins spécifiques de chaque assuré éventuel ou lors de la conduite d'activités de recherche et de développement, la MNT est appelée à réaliser des actions de profilage comme définies par le RGPD en tant que « toute forme de traitement automatisée de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique », jamais en tant que finalité mais uniquement comme moyen nécessaire à l'exécution de ses obligations de mutuelle santé et prévoyance. La MNT ne prend aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques concernant une personne physique ou l'affectant de manière significative.

Les données sont collectées de manière numérique par le biais de formulaires et de cookies, par téléphone ou de manière indirecte auprès de tiers se conformant également aux dispositions de la réglementation en vigueur.

La MNT et ses prestataires sont susceptibles de recueillir les types de données suivants :

- des données d'identification (nom et prénom, ainsi que coordonnées électroniques, téléphoniques ou postales), informations relatives à la situation familiale et professionnelle ;
- des données relatives à la passation et gestion de contrats (comme par exemple des informations relatives aux habitudes de vie, à la situation économique, patrimoniale et financière ou liées au paiement de primes d'assurance), ainsi que celles indispensables à l'évaluation des préjudices et le paiement des prestations ;
- des comportements et préférence des utilisateurs des services de la MNT en matière de garanties d'assurances et autres données relatives au suivi de la relation commerciale avec la MNT ;
- des données liées à la réalisation d'action de prévention ou d'actions commerciales et de fidélisation (sondage, jeux-concours ou autres actions promotionnelles) ;
- les données des parcours digitaux comme par exemple la navigation sur les sites de la MNT, au travers des données de connexion (adresses IP et journaux d'événements). Un emplacement géographique général (tel le pays et la ville) peut être enregistré, ainsi que les mots-clés utilisés pour des recherches sur nos sites.

Conformément au décret du 19 avril 2019, le NIR (numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques) de ses adhérents est également utilisé par la MNT pour une finalité de passation, gestion et exécution des contrats.

La collecte et le traitement des données de santé des adhérents de la MNT nécessaires à l'exécution d'un contrat ou aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres à la MNT sont réalisés conformément aux exigences du Règlement européen Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Liberté. Les données médicales sont quant à elles couvertes par le strict secret professionnel lié à leur traitement par un médecin conseil ou un membre du personnel spécifiquement accrédité.

Les données collectées pourront être transmises aux destinataires légitimes au travers de moyens sécurisés.

La MNT peut également combiner certaines données agrégées ne permettant pas une identification personnelle, ou des données anonymisées afin d'assurer des services de qualité.

ARTICLE 3.

DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

Est considéré comme destinataire une personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel.

La MNT s'appuie sur le guide pratique « tiers autorisés » publié par la CNIL en juillet 2020 pour déterminer les autorités qui ont, en vertu de dispositions législatives et plus rarement réglementaires, le pouvoir d'exiger la transmission de documents ou de renseignements.

De manière générale, les informations à caractère personnel collectées sont prioritairement destinées aux personnels habilités de la MNT en charge dans la limite de leurs attributions respectives de la réalisation des services que vous avez souscrits (passation, gestion et exécution des contrats), mais peuvent également être traitées pour des activités de marketing ou de la gestion commerciale. Ces données peuvent être communiquées à tout prestataire / sous-traitant réalisant pour la MNT un service. Ces prestataires sont tenus par contrat et par la loi de n'utiliser ces informations que si cela est nécessaire pour fournir les prestations pour lesquelles ils sont mandatés. La MNT s'assure de ne travailler qu'avec des partenaires et prestataires qui s'engagent en qualité de sous-traitants ou de responsables de traitement à garantir les mêmes exigences et responsabilités de conformité réglementaire que sont les siennes.

Lorsque la finalité du traitement le nécessite, des données à caractère personnel sont également communiquées à des organismes sociaux et à des associations assurant des actions de prévention dans le cadre de services fournis par la MNT.

La liste des principaux partenaires commerciaux de la MNT est disponible sur notre site www.mnt.fr. Vous y trouverez par partenaire le type de service réalisé ainsi que les catégories de données échangées.

Afin d'assurer ses activités contractuelles liées aux conventions de participation ou lorsque le mode de cotisation de l'adhérent est le prélèvement sur salaire, la MNT est appelé à partager des données à caractère personnel avec les collectivités où travaillent les personnes protégées. Seules les informations strictement indispensables au respect des engagements de qualité de la Mutuelle sont échangées, en veillant tout particulièrement à la sécurité des transactions.

Données relatives aux mineurs : Les produits et services de la MNT et de ses partenaires s'adressent à des personnes capables de souscrire légalement à des obligations contractuelles. L'utilisateur mineur doit obtenir le consentement de son responsable légal préalablement à toute communication de données à caractère personnel le concernant.

Sauf indication particulière relative à un traitement, les données personnelles collectées par la MNT sont stockées et traitées uniquement dans l'Union européenne ou dans des pays reconnus adéquats par l'Union européenne.

ARTICLE 4.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES COLLECTÉES

La durée de conservation des données à caractère personnel collectées dépend de la finalité du traitement réalisé ainsi que des obligations légales qui s'y réfèrent. La MNT s'engage à limiter au strict nécessaire cette durée, à assurer des conditions de stockage sécurisées et à supprimer les données à caractère personnel à la fin de l'exécution des services attendus.

Par exemple, lorsqu'un contrat est conclu, la MNT supprimera vos données de ses fichiers au plus tard cinq ans à compter de la cessation du contrat et en matière de prospection au plus tard trois ans à compter du dernier contact avec elle, sauf anonymisation ou obligation légale de conserver ces données pour une durée plus longue.

Une politique de gestion des cookies est également accessible depuis l'ensemble des espaces dématérialisés mis en œuvre par la MNT.

ARTICLE 5.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Garantir un niveau de sécurité adapté au risque numérique occupe une place centrale parmi les exigences fixées par le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi Informatique et Liberté.

Compte tenu de l'état des connaissances, de la nature et des finalités du traitement ainsi que des risques qui s'y rapportent, la MNT prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la confidentialité, la sécurité et la résilience des données, en empêchant notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou communiquées à des personnes non autorisées. Ces mesures s'appliquent notamment via la sensibilisation, l'authentification et l'habilitation des employés ayant à traiter des données personnelles, mais aussi au travers de la sécurisation générale du système d'information de la MNT et de la continuité des activités critiques de la Mutuelle en cas de sinistre majeur.

La MNT dispose outre la présente charte pour la protection des données à caractère personnel, d'une Politique Générale de Sécurité de son Système d'Information ainsi que d'une [Charte Utilisateur](#) qui définissent les grands principes et les actions quotidiennes auxquelles doivent veiller tous les utilisateurs du Système d'Information pour assurer une sécurité optimale. Des exigences analogues sont imposées aux prestataires de la mutuelle.

La MNT et ses partenaires intègrent la protection de la vie privée dès la conception de nouvelles applications, produits ou services traitant des données à caractère personnel afin de garantir un niveau de protection le plus élevé possible. Elle s'inscrit ainsi dans les principes de « privacy by design and default » du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est également réalisée lorsque les données à caractère personnel sont collectées ou traitées par un traitement susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées. Elle intègre tout autant l'évaluation de la nécessité et de la proportionnalité concernant les principes et droits fondamentaux que l'étude des risques et des mesures à assurer pour sécuriser les données.

En cas de violation de données à caractère personnel, et après en avoir pris connaissance, la MNT mettra en œuvre, dans les meilleurs délais, les dispositions prévues par la réglementation, notamment lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.